

# Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)



## Bulletin des Adjudications

Publication du Service Fédéral e-Procurement

SPF P&O - 51, rue de la Loi B-1040 Bruxelles

+32 27905200

e.proc@publicprocurement.be

www.publicprocurement.be

## AVIS DE MARCHÉ

### SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

#### I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

**Nom officiel:** [Smals](#) Code d'identification national:

**Adresse postale:** [avenue Fonsny 20](#)

Localité/Ville: [Bruxelles](#) Code postal: [1060](#)

Pays: [Belgique](#)

**Point(s) de contact:** [Smals](#) Téléphone: [+32 27875898](#)

À l'attention de: [Christophe Stoquart](#)

Courrier électronique (e-mail): [Smals-BB-001-026-2013@Smals.be](mailto:Smals-BB-001-026-2013@Smals.be) Fax: [+32 25111242](#)

**Adresse(s) internet** (le cas échéant)

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL):

Adresse du profil d'acheteur (URL):

Accès électronique à l'information (URL):

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique (URL):

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

- auprès du ou des points de contact susmentionnés
- Autre: (compléter l'annexe A.I)

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus**

- auprès du ou des points de contact susmentionnés
- Autre: (compléter l'annexe A.II)

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées**

- auprès du ou des points de contact susmentionnés
- Autre: (compléter l'annexe A.III)

**I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR** (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

- Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales
- Agence/office national(e) ou fédéral(e)
- Autorité régionale ou locale
- Agence/office régional(e) ou local(e)
- Organisme de droit public
- Institution/agence européenne ou organisation internationale
- Autre: (veuillez préciser)

**Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)**

---

Smals est une association d'institutions publiques de sécurité sociale, du secteur des soins de santé et de services publics ayant comme mission de soutenir et d'encadrer de façon proactive et durable les acteurs du secteur social, des soins de santé et de l'Etat dans leur gestion de l'information, de manière qu'ils puissent offrir à leurs utilisateurs un service efficient et efficace.

**I.3) ACTIVITÉ PRINCIPALE** (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Services généraux des administrations publiques | <input type="checkbox"/> Logement et équipements collectifs    |
| <input type="checkbox"/> Défense   | <input type="checkbox"/> Protection sociale                    |
| <input type="checkbox"/> Ordre et sécurité publics                       | <input type="checkbox"/> Loisirs, culture et religion          |
| <input type="checkbox"/> Environnement                                   | <input type="checkbox"/> Éducation                             |
| <input type="checkbox"/> Affaires économiques et financières             | <input checked="" type="checkbox"/> Autre: (veuillez préciser) |
| <input type="checkbox"/> Santé   |  |

Smals est une association d'institutions publiques de sécurité sociale, du secteur des soins de santé et de services publics ayant comme mission de soutenir et d'encadrer de façon proactive et durable les acteurs du secteur social, des soins de santé et de l'Etat dans leur gestion de l'information, de manière qu'ils puissent offrir à leurs utilisateurs un service efficient et efficace.

**I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS**

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs:  oui  non  
(si oui, des informations supplémentaires sur ces pouvoirs adjudicateurs peuvent être fournies à l'annexe A)

## Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)

### SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

#### II.1) DESCRIPTION

##### II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)

##### II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

(Ne choisir qu'une seule catégorie – travaux, fournitures ou services – correspondant le plus à l'objet spécifique de votre marché ou de vos achats)

<input type="radio"/> <b>Travaux</b> <input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> Conception et exécution <input type="checkbox"/> Exécution, par quelque moyen que ce soit, de travaux répondant aux exigences spécifiées par le pouvoir adjudicateur	<input type="radio"/> <b>Fournitures</b> <input type="radio"/> Achat <input type="radio"/> Crédit-bail <input type="radio"/> Location <input type="radio"/> Location-vente <input type="radio"/> Plusieurs de ces formes	<input checked="" type="radio"/> <b>Services</b> Catégorie de services n°: <b>5</b> <i>Voir l'annexe C1 pour les catégories de services</i>
Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: <a href="#">Agglomération bruxelloise</a>		
<b>Code NUTS:</b> <a href="#">BE100</a>		

##### II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

- L'avis concerne un marché public  
 L'avis concerne la mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD)  
 L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

##### II.1.4) Information sur l'accord-cadre (le cas échéant)

<input type="radio"/> Accord-cadre avec plusieurs opérateurs Nombre <i>ou (le cas échéant) nombre maximal de participants à l'accord-cadre envisagé</i>	<input checked="" type="radio"/> Accord-cadre avec un seul opérateur
---	--

##### Durée de l'accord-cadre

Durée en années: **7**

ou en mois:

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse la durée maximale de sept ans:

[Le marché aura une durée de 7 ans et sera résiliable annuellement les 2 dernières années.](#)

[Ce marché représente un choix stratégique de services exigeant des investissements considérables \(voir aussi Rubrique II.1.5.\) et ayant un impact profond sur le plan technique et organisationnel.](#)

<b>Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre (le cas échéant, en chiffres uniquement)</b>	
Valeur estimée hors TVA:	Monnaie:
<i>ou fourchette:</i> entre                      et	Monnaie:
Fréquence et valeur des marchés à attribuer: <i>(si elles sont connues)</i>	

---

**Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)**

---

**II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats**

Le marché vise la conclusion d'un accord-cadre en tant que centrale de marchés (voir aussi Rubrique VI.3) pour des services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC) et services connexes.

Ce marché comprend 9 postes : services de téléphonie IP, service de messagerie instantanée (IM) et de présence, services d'email + calendrier + contacts, services de conférence + webinar + partage de documents, mise à disposition d'une plateforme de gestion collaborative de documents et de connaissance, mise à disposition et gestion d'une infrastructure de contact center, mobile devices et services associés, programme de transition, projets d'innovation.

Les services seront mis à disposition d'institutions du secteur public fédéral et de la sécurité sociale sur la base d'un catalogue de services qui décrira de façon détaillée et précise pour chaque service : la nature et les caractéristiques du service, les niveaux de service ainsi que les prix unitaires. La délivrance de services comprendra entre autres des fonctions de monitoring, support de deuxième ligne, reporting, facturation, gestion de capacité, etc dans le respect du standard ITIL.

La délivrance de services dans le "cloud" est envisagée.

## Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)

### II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire (le cas échéant)
Objet principal	64200000	
Objet(s) supplémentaire(s)	64215000	
	64216000	
	64224000	

### II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

oui  non

### II.1.8) Division en lots (pour fournir des précisions concernant les lots, utiliser l'annexe B autant de fois qu'il y a de lots)

oui  non

**Dans l'affirmative**, les offres doivent être soumises pour (ne cocher qu'une seule case):

- un seul lot  
 un ou plusieurs lots  
 tous les lots

### II.1.9) Des variantes seront prises en considération

oui  non

## II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

### II.2.1) Quantité ou étendue globale (y compris, le cas échéant, tous les lots et toutes les options)

(le cas échéant, en chiffres uniquement) Valeur hors TVA:	Monnaie:
ou fourchette: entre                      et	Monnaie:

### II.2.2) Information sur les options (le cas échéant)

Options  oui  non

(si oui) description de ces options:

**Le soumissionnaire indiquera comme option tous les produits ou services qui pourraient être utiles pour compléter la solution proposée pendant la durée de l'accord-cadre.**

(si elles sont connues) calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options:

en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du marché)

### II.2.3) Reconduction (le cas échéant)

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction  oui  non

Nombre de reconductions éventuelles: (si elles sont connues) ou fourchette: entre et

(si elles sont connues) dans le cas de marchés de fournitures ou de services susceptibles d'être reconduits, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs:

en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du marché)

## II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

Durée en mois: 84	ou en jours:	(à compter de la date d'attribution du marché)
ou Début	(jj/mm/aaaa)	
Fin	(jj/mm/aaaa)	

## Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)

### SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

##### III.1.1) Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant)

Voir cahier spécial des charges

##### III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Voir cahier spécial des charges

##### III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (le cas échéant)

##### III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières (le cas échéant)

oui  non

Dans l'affirmative, description de ces conditions

Voir cahier spécial des charges

#### III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Par sa simple participation à une procédure de marché public, le candidat ou le soumissionnaire atteste sur l'honneur:

• qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes :

o qu'il est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire, ou qu'il se trouve dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales;

o qu'il a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

o qu'il a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.

• qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 59 de l'A.R. du 15/07/2011.

• qu'il a satisfait à ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

A quelque stade de la procédure que ce soit, l'autorité adjudicatrice peut s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation du candidat ou soumissionnaire.

##### III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):
---	--

##### III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):
----- 1. Expertise : -----	----- 1. Expertise : -----
Le candidat doit démontrer son expertise et sa capacité à offrir des services en matière de « Managed services » et/ou "Software as a Service" et/ou Cloud Computing dans le domaine « Communications unifiées » par la liste des principaux services exécutés au cours des	1.1. Le candidat démontrera qu'il a réalisé au minimum 1 projet pour plus de 2000 utilisateurs reprenant en partie voire en totalité l'ensemble des fonctionnalités couvertes par le domaine.

## Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)

trois dernières années, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés

Pour ce faire :

1.1.

- Le candidat doit pouvoir démontrer qu'il a réalisé un ou des projet(s) dans la totalité ou une partie du domaine.

1.2.

- Le candidat transmettra une liste reprenant des services similaires, effectués par lui au cours des trois dernières années, les projets similaires qu'il a réalisés au cours de la même période, ainsi que les instances privées ou publiques pour qui elles étaient destinées, avec mention du montant global, de la date de début et de fin, du domaine d'application, nombre d'utilisateurs supportés, taille du stockage utile et les données d'une personne de contact au sein de l'entreprise ou de l'organisation (nom, téléphone, télécopie, courriel), afin que Smals ait la possibilité d'obtenir, sans l'intervention du candidat, davantage d'informations quant aux services cités et aux éventuels partenaires et sous-traitants, avec mention de la partie qui sera sous-traitée et du nombre d'heures de travail par homme.

Lorsqu'il s'agit de services aux pouvoirs publics, la preuve sera fournie par des certificats qui seront émis ou signés par l'autorité compétente. Lorsqu'il s'agit de services à des personnes privées, les prestations sont certifiées par ces derniers. En absence de tels certificats, le candidat déclare lui-même que ces prestations ont été effectuées.

Un candidat peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver à l'autorité adjudicatrice que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.

### 2. Compétences techniques

Le candidat doit démontrer sa compétence technique en matière de « Managed services » et/ou "Software as a Service" et/ou "Cloud Computing" dans le domaine « Communications unifiées » par des titres d'études et professionnels du prestataire de services ou/et des cadres de l'entreprise et, en particulier, du ou des responsables de l'exécution des services :

Le prestataire de services doit fournir :

2.1.

- une description de ses services techniques

2.2.

- la liste des personnes susceptibles de mettre en place les services demandés, ainsi que leurs fonctions et compétences.

2.3.

- la liste des certifications dont il dispose (formations certifiées du personnel, certificats éventuels,...)

1.2.

Le candidat transmettra au minimum 3 projets reprenant des services similaires.

### 2. Compétences techniques

2.1.

Le candidat disposera d'une méthodologie de gestion de projet et de gestion de la qualité et transmettra une description de celle-ci.

2.2.

Le candidat transmettra une liste de minimum 5 personnes.

Le candidat transmettra les CV des personnes clés susceptibles de remplir les deux rôles suivants (1 CV par rôle) :

- Responsable du programme de transition
- Responsable de la délivrance des services

2.3

Le candidat doit faire la preuve d'au moins un partenariat ou certification dans les domaines demandés.

**Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)**

---

Un candidat peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver à l'autorité adjudicatrice que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.

**III.2.4) Marchés réservés (le cas échéant)**

- Le marché est réservé à des ateliers protégés
- Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

**Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)**

---

**III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES****III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière**

oui  non

**Dans l'affirmative,** référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:

**III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation**

oui  non

## Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)

### SECTION IV: PROCÉDURE

#### IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

##### IV.1.1) Type de procédure

<input type="radio"/> Ouverte	
<input type="radio"/> Restreinte	
<input type="radio"/> Restreinte accélérée	Justification du choix de la procédure accélérée:
<input checked="" type="radio"/> Négociée	Des candidats ont déjà été sélectionnés <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non  <b>Dans l'affirmative, indiquer les noms et adresses des opérateurs économiques déjà sélectionnés à la section VI.3) Autres informations</b>
<input type="radio"/> Négociée accélérée	Justification du choix de la procédure accélérée:
<input type="radio"/> Dialogue compétitif	

##### IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer (procédures restreinte et négociée, dialogue compétitif)

Nombre d'opérateurs envisagé	
ou Nombre minimal envisagé	et le cas échéant, nombre maximal
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:	

##### IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif)

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

oui  non

## Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)

### IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

#### IV.2.1) Critères d'attribution [cocher la ou les case(s) concernée(s)]

Prix le plus bas

ou

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

des critères énoncés ci-dessous (les critères d'attribution doivent être indiqués avec leur pondération ou par ordre de priorité décroissante lorsque la pondération n'est pas possible pour des raisons démontrables)

des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif

Critères	Pondération	Critères	Pondération
1.		6.	
2.		7.	
3.		8.	
4.		9.	
5.		10.	

#### IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée

oui  non

**Dans l'affirmative**, renseignements complémentaires sur l'enchère électronique (le cas échéant)

### IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur (le cas échéant)

[Smals-BB-001.026/2013-EU-F02\\_0](#)

#### IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

oui  non

**Dans l'affirmative**,

<input type="radio"/> Avis de préinformation	<input type="radio"/> Avis sur un profil d'acheteur
Numéro d'avis au JO:	du (jj/mm/aaaa)
<input type="radio"/> Autres publications antérieures (le cas échéant)	

#### IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires (sauf dans le cas d'un SAD) ou du document descriptif (dans le cas d'un dialogue compétitif)

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents	
Date <a href="#">26/11/2013</a> (jj/mm/aaaa)	Heure <a href="#">14:00</a>
Documents payants	
<input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non	
<b>Dans l'affirmative</b> , prix (en chiffres uniquement):	Monnaie:
Conditions et mode de paiement:	

**Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)**

---

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Date 26/11/2013 (jj/mm/aaaa) Heure 14:00

**IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés (si elles sont connues): (dans le cas d'une procédure restreinte ou négociée et d'un dialogue compétitif)**

Date (jj/mm/aaaa)

**IV.3.6) LANGUE(S) POUVANT ÊTRE UTILISÉE(S) DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION** Toutes les langues officielles de l'UE Langue(s) officielle(s) de l'UE**ES CS DA DE ET EL EN FR IT LV LT HU MT NL PL PT SK SL FI SV**                    Autre:

**Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)**

---

**SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE** (*le cas échéant*)

oui  non

**Dans l'affirmative**, calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:

**VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES**

oui  non

**Dans l'affirmative**, référence du ou des projet(s) et/ou programme(s):

**VI.3) AUTRES INFORMATIONS** (*le cas échéant*)

1.

L'autorité adjudicatrice impose dans le cadre du présent marché le recours aux moyens électroniques pour le dépôt des dossiers de candidatures.

Afin de remédier à certains aléas de la transmission, de la réception ou de l'ouverture des dossiers de candidatures introduites par des moyens électroniques, le pouvoir adjudicateur autorise les candidats à introduire à la fois un dossier de candidature transmise par des moyens électroniques et, à titre de sauvegarde, une copie établie par des moyens électroniques ou sur support papier.

Si le candidat décide de remettre une copie de sauvegarde, il remettra celle-ci sous enveloppe fermée et portant très clairement la mention au recto :

"Dossier de candidature - Unified Communications- NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE"

au verso :

le nom et l'adresse du candidat.

Cette copie ne peut être ouverte qu'en cas de défaillance lors de la transmission, la réception ou l'ouverture du dossier de candidature transmise par des moyens électroniques. Elle remplace dans ce cas définitivement le document transmis par des moyens électroniques.

L'enveloppe qui contiendra le dossier de candidature sera fermée et portera très clairement la mention :

au recto :

"Dossier de candidature - Unified Communications - NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE"

au verso :

le nom et l'adresse du candidat.

---

2.

Signature :

Le dossier de candidature sera signé, à l'endroit prévu à cet effet par une personne habilitée à engager l'entreprise. La signature doit se faire par voie électronique et doit être conforme à l'article 52 §1 1° de l'AR du 15/07/2011. Une signature manuscrite scannée n'est pas considérée comme une signature acceptable.

L'attention des candidats étrangers est attirée sur les modalités de signature de la candidature électronique et des délais y afférents (2 à 3 semaines) pour l'obtention d'un certificat par un acteur privé comme alternative à la signature digitale des documents au moyen de la carte e-ID belge.

En cas de non-respect de cet article, la candidature sera considérée comme substantiellement irrégulière.

Dans le cas de la remise d'une copie de sauvegarde sous format papier, la signature sera une signature originale et non une copie.

En cas de non-respect, la candidature sera considérée comme substantiellement irrégulière.

---

3.

Le dossier de candidature peut être :

- demandé via l'adresse suivante : Smals-BB-001-026-2013@Smals.be;

- téléchargé en cliquant sur le document 'Dossier candidature Unified Communications. def' qui se trouve dans la rubrique 'Documents' dans l'avis de marché de ce marché sur e-notification (<https://enot.publicprocurement.be>).

---

4.

En tant qu'autorité adjudicatrice, Smals agit, pour ce marché, comme centrale de marchés au sens de l'article 2, 4° de la loi relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services du 15/06/2006 et ce, vis-à-vis de toutes les autorités adjudicatrices fédérales de droit public, de Smals ainsi que des membres (et des membres des membres) de Smals (actuels et futurs).

**Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)**

---

Pour relever de la notion d'autorité adjudicatrice fédérale de droit public, une autorité doit :

- être une autorité adjudicatrice, c'est-à-dire une autorité dont les accords qu'elle conclut avec des tiers pour l'acquisition de travaux, de fournitures ou de services tombent en principe dans le champ d'application de la législation des marchés publics (loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics) ;
- être une autorité adjudicatrice de droit public, c'est-à-dire une autorité adjudicatrice créée par ou en vertu d'une législation particulière ;
- être une autorité adjudicatrice fédérale de droit public, c'est-à-dire une autorité adjudicatrice de droit public créée par ou en vertu d'une législation fédérale particulière.

Un aperçu des autorités adjudicatrices qui sont membres de Smals est disponible sur le site [www.smals.be](http://www.smals.be).

La remise d'une offre implique l'accord du candidat/soumissionnaire quant à la possibilité pour les autorités adjudicatrices susmentionnées de placer, en cas d'attribution, des marchés fondés sur cet accord-cadre auprès de ce dernier.

Dans tous les cas et à l'égard de tous les intéressés, la responsabilité de Smals se limite exclusivement à l'exécution correcte d'une procédure de marchés publics et, le cas échéant, à la décision d'attribution prise par elle. Les éventuels marchés fondés sur cet accord-cadre qui, conformément à ce qui est décrit ci-dessus, seront placés directement par un tiers (c'est-à-dire une autre autorité adjudicatrice que Smals) auprès d'un soumissionnaire choisi, seront placés et exécutés selon les mêmes modalités que celles applicables aux marchés fondés sur cet accord-cadre, placés par Smals.

Cela vaut sans préjudice des modalités qui peuvent être adaptées par le tiers, exclusivement à cause des conséquences pratiques du placement par ce tiers et de l'exécution pour ce tiers (Ex. : la place de la livraison, la personne en charge du contrôle, ...).

La passation de ce contrat-cadre s'inscrit dans l'exécution du projet "Optifed - Unified Communication" conformément à la décision du Conseil des ministres du 07/02/2013.

Par la conclusion de ce contrat-cadre, Smals (ni aucune autre autorité adjudicatrice) ne s'engage aucunement à passer quelque sous-marché effectif que ce soit. Ce contrat-cadre est néanmoins passé dans un contexte d'intentions concrètes et réelles, de la part d'un groupe composé de certaines des autorités adjudicatrices comprises ci-dessus, de satisfaire aux besoins concernés en recourant aux services des prestataires de services sélectionnés.

Les autorités adjudicatrices suivantes font déjà partie dudit groupe :

- SPF Economie,
- SPF Finances,
- Fedict ,
- Afsca,
- Fedasil,
- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement,
- SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale,
- Inami,
- SPF Personnel & Organisation.

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Pays:

Courrier électronique  
(e-mail):

Adresse internet (URL):

Code postal:

Téléphone:

Fax:

##### **Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant)**

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

**Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)**

---

Pays:

Téléphone:

Courrier électronique  
(e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL):

**VI.4.2) Introduction des recours** *(veuillez remplir la rubrique VI.4.2 ou, au besoin, la rubrique VI.4.3)*

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours:

**Services Unifiés de Communication et de Collaboration (UCC)**

---

**VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

Pays:

Téléphone:

Courrier électronique  
(e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL):

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

18/10/2013 (jj/mm/aaaa)